

Malakoff, le 30 janvier 2015

Décision n° 2015-8 portant délégation temporaire de signature

Le directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,
Vu l'article R. 3414-18 du code de la défense ;
Vu le décret du Président de la République en date du 17 octobre 2011 portant nomination du directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;
Décision n° 35/2014 du 20 juin 2014 portant délégation de signature,

Décide :

Art. 1^{er} - Délégation est donnée, du 14 au 22 février 2015, à M. Gilles Désormeaux, directeur du recrutement et de l'insertion du centre de Montry, à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes et pièces de correspondance répertoriés dans la décision n° 35/2014 du 20 juin 2014 du 20 juin 2014 susvisée.

Art. 2 - Le secrétaire général est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.



NATHALIE HANET